

## Opinion

**Yves Patte**  
Coach, sociologue et  
community manager.

■ A quelques mois des élections, avez-vous remarqué à quel point tous les partis semblent être "citoyens"? Dans leur nom ("liste citoyenne", "parti citoyen"), comme dans leur programme ("redonner du pouvoir aux citoyens").

# "Citoyen", vraiment?

**O**n ne va évidemment pas s'en plaindre. Ce serait malheureux de faire la fine bouche maintenant que le monde politique entend cette demande de participation de la part des citoyens. Néanmoins, on peut rester prudent et se demander si cette soudaine conversion généralisée à la participation citoyenne est bien sincère. Après le "greenwashing", n'assiste-t-on pas au "citizenwashing"? Alors, comment, en tant que citoyen, peut-on se faire une idée de la sincérité de la liste ou du parti qui se dit citoyen? Bien sûr, il ne suffit pas de mettre "citoyen" sur son affiche de campagne. Ni même dans son programme.

S'inspirer des idées portées actuellement par les mouvements citoyens ne légitime pas réellement non plus le fait de se déclarer "citoyen". Ce n'est pas parce qu'un parti promeut l'agriculture locale, les circuits courts, le lien social, le "zéro déchets", qu'il est "citoyen".

## Le "citoyen" en question

On sait que la démocratie, à ses origines, donnait une place centrale au "citoyen", dans la gestion de la cité. Lequel est celui (et celle, heureusement maintenant) qui jouit des droits et des devoirs politiques, qui participe "au pouvoir de juger et de commander" (Aristote). Il y a un lien entre une organisation démocratique (c'est-à-dire quand le pouvoir relève du "dè-

mos"), et des citoyens capables d'assumer le fonctionnement de cette organisation démocratique.

En résumé : pas de démocratie sans citoyens; et pas de citoyens sans démocratie. Ainsi, je propose ceci : au-delà de ce qui sera écrit sur les affiches, indiqué dans les programmes, et exprimé dans les débats, un parti sera considéré comme citoyen si, et seulement si, il permet aux citoyens de jouer leur rôle de ci-

toyen. A Athènes, tout citoyen qui le désirait pouvait être à l'initiative d'une proposition de loi ou de décret. Ce principe du "ho boulomenos", traduit généralement par "le premier venu", constituait réelle-

ment la figure essentielle de la démocratie athénienne. Cela correspond au principe d'"isègoria": l'égalité de tous quant à la prise de parole devant l'assemblée. La démocratie postule qu'il n'y a pas besoin de compétences particulières pour participer à la prise de décision. Un parti citoyen devra donc prévoir un maximum de possibilités pour les citoyens de proposer des choses et de participer à la prise de décision. Et pas uniquement sur des sujets anecdotiques.

A Athènes, les assemblées et tribunaux composés de citoyens opéraient des choix politiques décisifs. Leur pouvoir ne se limitait pas, comme souvent aujourd'hui, à des miettes de pain politiques, comme décider si on mettra une plaine de jeux dans le quartier...

Les idées d'intelligence collective et d'expertise d'usage ont toujours fait partie de la démocratie. Aristote rappelait qu'une personne qui habite une maison sera plus à même de la juger que celui qui l'a bâtie.

Ce que le philosophe américain John Dewey traduisait par le fait que l'homme qui porte la chaussure sait mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est mieux placé pour y remé-

dier. Kant lui-même définissait le citoyen comme un “co-législateur”. Bref, un parti “citoyen” sera un parti qui fera le pari de la capacité de décision des citoyens. Qui fera d’eux des co-législateurs.

### **Citoyen, cela s’acquiert**

John Stuart Mill, l’un des pères du libéralisme, défendait cette idée que les “jurys citoyens” constituaient “la partie pratique de l’éducation politique d’un peuple libre”. A l’heure où on parle beaucoup des “cours de citoyenneté”, un parti “citoyen” sera un parti qui prévoira un maximum de moyens d’apprendre la citoyenneté en l’exerçant.

On le comprend bien, tout cela exclut l’idée même de professionnalisation de la politique. Nos ancêtres athéniens étaient très réticents à ce que certains s’installent dans leurs fonctions. Outre le fait d’éviter les abus de pouvoir, le but était que chacun alterne les statuts de “gouvernant” et de “gouverné”.

Les mandats devaient donc être courts. Et on ne pouvait pas occuper deux fois de suite le même poste. Un des fondements de la démocratie athénienne est cette rotation, qui permet à un maximum de citoyens d’occuper, tour à tour, des fonctions politiques. Cela veut donc dire qu’une liste citoyenne ne peut pas uniquement ouvrir “quelques” places à des citoyens (compris comme “des nouveaux venus en politique”), parmi une grosse majorité de vieux briscards de la politique, depuis 20 ou 30 ans. Et comme la manière principale d’assurer cette rotation à Athènes était le tirage au sort, un parti citoyen sera un parti qui laissera une place importante au tirage au sort, que

ce soit sur la construction de sa liste ou sur les organes citoyens qu’il proposera de créer: commissions, comités, ateliers participatifs, etc. Il devra d’ailleurs prévoir une possibilité pour les citoyens de révoquer l’élu qui ne remplirait pas sa fonction publique. Cela implique que les élus soient tenus, en toute transparence, de rendre des comptes régulièrement durant

leur fonction, et que les citoyens puissent à tout moment proposer un vote de censure, débouchant, le cas échéant et comme c’était le cas à Athènes, sur la destitution immédiate de la personne en fonction.

En conclusion, nous considérerons comme “citoyen”, un parti ou une liste qui nous permettra d’être des citoyens, en nous permettant au maximum de participer à la gestion de la cité, que ce soit via les conseils communaux, les

parlements, les commissions, les comités, les jurys populaires, les initiatives, les référendums, les ateliers urbains, ou tout autre mécanisme ou organe, nous permettant de proposer, délibérer et contrôler... et soyons particulièrement attentifs aux budgets que ces partis proposeront d’allouer à cette participation.

### **Ne pas laisser la politique aux rentiers**

A Athènes, les citoyens qui participaient à la vie publique (par élection ou par tirage au sort) étaient rémunérés. C’était un élément très important. Pas question que seuls les rentiers puissent participer. Aujourd’hui, la participation ci-

toyenne doit être rémunérée. Il est absurde d’entendre un fonctionnaire organisant une réunion citoyenne dans le cadre de ses heures de travail... se plaindre que peu de citoyens y aient assisté après leurs heures de travail..